

# **CAHIER DES CHARGES**

**Avec annexes**

**Pour la création d'un Centre de Planification et  
d'Education familial à Saint Laurent du Maroni**

**Appel à projet**

## Eléments de contexte :

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est un acteur incontournable des solidarités humaines, sur le territoire.

La CTG s'engage quotidiennement aux côtés de la population, pour améliorer leur cadre de vie et apporter une réponse de proximité à leurs besoins.

Portant l'ambition de lutter contre les inégalités entre les territoires et entre les habitants de la Guyane, la CTG souhaite lancer le **projet de création d'un Centre de Planification et d'Education familiale (CPEF) dans l'Ouest Guyanais.**

Saint-Laurent du Maroni est la deuxième commune la plus peuplée de Guyane.

Elle compte 40 000 habitants, avec un taux de croissance démographique moyen de 4,3 % par an (contre 2,7 % pour le Territoire), elle devrait atteindre 135 000 habitants d'ici 2030, soit plus de 30 % de la population guyanaise.

La population est composée d'une multitude d'ethnies qui cohabitent : Créoles, Amérindiens (Kali'na, Lokono), Hmongs, Indiens, Bushinengué (Saramakas, Djukas, Alukus, Paramakas), ainsi que des populations étrangères (Haïtiens, Surinamais, Brésiliens, etc.), et hexagonaux. Le territoire de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni est soumis à une pression migratoire importante, compte tenu de la porosité de la frontière et de l'attrait que la Guyane a pour bon nombre d'étrangers vivant dans des conditions particulièrement difficile dans leur pays. Cette population souvent précaire n'a pas accès aux soins libéraux et l'hôpital n'est pas adapté à leurs besoins de prise en charge.

Le taux de natalité de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni a progressé de 23.62 % entre 2014 et 2018.

L'offre en matière de santé sexuelle pour les jeunes, même si elle s'améliore, notamment, avec la mise en place d'une Politique de la ville vis-à-vis de ce public, souffre d'un manque de structures, de lieux où la population peut trouver un accueil, des informations, un soutien de professionnels médico sociaux intervenant dans ce domaine. Le centre de PMI, la Croix Rouge, et plusieurs associations apportent une réponse partielle à leurs demandes.

Le nombre de grossesses adolescente est élevé, 160 en 2016, ce qui représente 8 fois le taux de l'Hexagone. Si ces grossesses ne posent pas de difficultés pour un certain nombre de jeune mère, il n'est pas certain qu'elles soient le fruit d'un choix réel. Il faut noter en parallèle que le nombre d'IVG chez les mineures est de 29,1/1000 femmes, contre 7,6/1000 dans l'Hexagone.

Par ailleurs, en Guyane, le taux de suivi gynécologique chez les jeunes femmes actives sexuellement est faible. L'absence de suivi est un frein à l'accès au dépistage des IST et du

cancer du col de l'utérus. Le cancer du col de l'utérus est la deuxième cause de cancer chez les femmes en Guyane alors qu'il est situé au 11<sup>ème</sup> rang des cancers dans l'Hexagone.

Aussi la création d'un centre de planification et d'Education Familial (CPEF) permettra de compléter et d'améliorer l'offre en matière de santé sexuelle pour les jeunes, très nombreux à Saint Laurent, mais également pour toute la population, notamment celle en situation de précarité.

Ce projet, en gestation depuis des années et souhaité par l'ensemble des acteurs locaux, pourra enfin voir le jour.

Le CPEF devra travailler en réseau avec les acteurs institutionnels de l'Ouest guyanais exerçant dans ce domaine (la CTG, le CHOG, L'Education Nationale, la Mairie, l'ARS) et l'ensemble des associations qui œuvrent localement dans le domaine de la santé sexuelle.

Outre ses missions propres, il devra s'appuyer sur un travail en réseau et une connaissance mutuelle des professionnels des secteurs de la santé et du social, afin de contribuer à apporter une réponse adaptée aux besoins de la population de l'Ouest guyanais. Il participera aux missions déjà mise en place par les différents partenaires et apportera un soutien fonctionnel pour améliorer l'offre de service.

Le candidat devra disposer de bonnes compétences tant dans le domaine médical que social.

## **Le dossier à constituer devra répondre à l'ensemble des items suivants :**

### **· Capacité à faire et expérience du candidat**

En fonction de sa situation, le candidat apportera des informations suivantes en remplissant notamment le document CERFA 12156-05 joint :

- son projet d'établissement, associatif ou d'entreprise ;
- son historique ;
- son organisation (organigramme, dépendance vis-à-vis du siège ou d'autres structures) ;
- sa situation financière (bilan et compte de résultat) ;
- son activité dans le domaine social et médico-social, et la situation financière de cette activité ;
- son équipe de direction (qualifications, tableau d'emplois de direction).

Par ailleurs, le candidat devra apporter des références et garanties notamment :

- les précédentes réalisations du candidat,
- le nombre et la diversité d'établissements et services médico-sociaux et/ou sociaux gérés,
- la capacité à mettre en œuvre le projet au 1<sup>o</sup> trimestre 2021, pour une ouverture au 2<sup>o</sup> semestre 2021. Il est demandé au candidat de présenter un calendrier prévisionnel du projet précisant les jalons clés et les délais pour accomplir les différentes étapes.

## · **Caractéristiques du projet**

### **1. Public visé**

Si le CPEF est un service public destiné prioritairement aux populations en état de précarité, ce service accueille toutes les personnes concernées par les problématiques liées à la sexualité et à la vie affective

- Sans condition d'âge ni de sexe
- Sans autorisation parentale pour les mineures
- Sans tenir compte de la situation administrative
- En couple, Seules ou en groupe

La mission du CPEF de Saint Laurent du Maroni sera d'informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle. Il sera ouvert à l'ensemble de la population concernée par cette information, il devra axer prioritairement cette information et sa promotion en direction des publics jeunes et précaires du territoire.

### **2. Organisation du service**

Le CPEF est un établissement qui relève des Articles L2311-1 et suivants du Code de Santé Publique, l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif aux centres de planification ou d'éducation familiale et le décret n°2018-169 du 07/03/2018, et il doit être adapté au regard du public accueilli.

Pour permettre d'évaluer la qualité et la continuité des soins, le candidat devra décrire notamment :

- les fonctions du directeur du CPEF,
- les modalités d'organisation interne de son service (prise en charge, amplitude horaire, évaluation des besoins.

Un des critères essentiels d'appréciation portera sur l'amplitude horaire des accueils du public, notamment les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires, afin de pouvoir accueillir les jeunes scolarisés

Le candidat devra apporter les garanties suffisantes sur l'organisation du service.

Outre les missions décrites dans l'article 1 du décret n°2018-169 du 07/03/2018 du Code de la Santé Publique, des consultations gynécologiques, de sexologie et de dépistage des IST doivent être proposées. De plus le CPEF devra être en capacité de proposer la réalisation d'interruptions de grossesse médicamenteuse en son sein.

### **3. Ressources humaines**

Le projet devra comporter un tableau présentant les effectifs, en distinguant les différents postes, le nombre d'ETP, ainsi que les dates de recrutement prévisionnel ou à défaut, une présentation de l'échelonnement des recrutements tenant compte des différentes étapes de mise en œuvre.

L'équipe pluridisciplinaire qui composera le CPEF devra être constituée, à minima, de :

- un gynécologue ou un médecin à compétence gynécologique
- une sage-femme
- un infirmier
- une conseillère conjugale et familiale
- une secrétaire
- un psychologue

Le plan de formation prévisionnel sera annexé au projet. Il est nécessaire que les professionnels de l'équipe soient sensibilisés et/ou formés spécifiquement à l'accompagnement des publics en situation de précarité et de cultures différentes et variées.

### **4. Locaux**

Tout CPEF doit disposer de locaux lui permettant d'assurer ses missions.

Dans le cadre de sa réponse, le candidat devra décrire les locaux et préciser le lieu d'implantation du service.

Le local qui abritera le CPEF devra prévoir au minimum :

- un espace accueil
- des bureaux pour le personnel
- des toilettes communes aux normes PMR
- une salle commune destinée aux activités d'animation
- une salle d'attente
- des espaces de circulation

Le candidat devra accorder une attention particulière à l'implantation des locaux afin qu'il soit facilement accessible pour la population jeune et/ou précaire de Saint Laurent.

### **5. Coopérations et partenariats**

Plus spécifiquement, au regard du public ciblé, le projet décrira les partenariats de manière générale et précisera les propositions d'axes de travail avec les partenaires de la prévention et de la promotion de la santé en particulier sur les champs de la sexualité et de la vie affective. A ce titre, il décrira et analysera les obligations réciproques afin de favoriser la complémentarité et de garantir la continuité de l'accompagnement et de la prise en charge éventuelle.

Une attention particulière devra être portée dès la formalisation du projet au partenariat avec les Partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le même domaine. Une certaine vigilance sera portée sur le fait qu'il y ait un vrai partenariat opérationnel.

Dans le cadre d'actions collectives sur la vie affective et la sexualité, le CPEF devra effectuer en partenariat:

- Des groupes de parole et d'animations à l'intérieur ou à l'extérieur de sa structure.
- Des séances d'informations et d'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées.
- Des séances d'informations et d'éducation à la sexualité et à la contraception dans les structures accueillant des personnes handicapées.

#### · **Cohérence financière du projet**

Le dossier financier devra comporter :

- le programme d'investissements prévisionnel (nature des opérations, coûts, modes de financement et planning de réalisation).
- le budget de fonctionnement en année pleine du service et pour sa première année de fonctionnement.

#### · **Date de dépôt des projets**

Dépôt et sélection des projets :

- Lancement le : 10 Aout 2020
- Dépôt du dossier au plus tard le : vendredi 16 octobre 2020
- Réunion du jury : 30 octobre 2020
- Notification de la décision : 2 novembre 2020

## **Annexe 1**

### **Constitution du dossier**

- Le dossier de candidature au projet d'agrément des centres de planification ou d'éducation familiale, ne relevant pas d'une collectivité publique doit comprendre les pièces suivantes :

1. Une demande émanant du représentant de l'organisme privé, muni des pouvoirs nécessaires.

2. La demande devra être accompagnée :

-de la liste des membres du conseil d'administration et des statuts de l'organisme ;

-de la liste des personnels techniques et administratifs qui doivent exercer dans ce centre accompagnée, pour chacun d'eux, d'un extrait de casier judiciaire et de la mention de ses diplômes, de ses titres et de ses activités ;

-de tous les documents financiers, notamment du budget prévisionnel ;

-du règlement intérieur du centre, qui précisera les jours et heures d'ouverture, et les modes prévus de fonctionnement, notamment les heures de synthèse. Ce règlement intérieur sera élaboré en concertation avec le médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile ;

-de l'adresse de l'immeuble où est situé le centre ainsi que le plan des locaux avec l'indication de leur affectation ;

-des adresses de laboratoires d'analyses avec lesquels le centre passera convention pour le traitement des examens biologiques nécessaires aux activités de planification familiale.

3-Du document CERFA 1256-05 joint

Il est nécessaire que les éléments suivants aient été pris en compte et apparaissent :

- nécessité d'avoir du personnel formé à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, conseil familial....

- nécessité d'avoir des locaux conformes aux règlements de sécurité et avoir reçu l'avis de conformité délivré par la commission de sécurité du département. Ils doivent satisfaire au règlement sanitaire du département, respectant la confidentialité...Ils doivent être correctement éclairés, aérés et disposer des installations et du matériel nécessaires aux consultations gynécologiques. Le centre doit disposer d'une réserve à pharmacie fermant à clé. Les locaux et l'organisation du travail du centre doivent permettre le respect des règles du secret professionnel.

- nécessité de gérer les dossiers individuels des consultants. Ce dossier comporte le relevé des examens cliniques et biologiques et leurs résultats. Ces dossiers, régulièrement mis à jour, sont classés dans un meuble fermant à clé ; un médecin désigné en a la responsabilité.





## **Annexe 2**

### **Projet de CPEF de Saint Laurent du Maroni**

#### **Identité du candidat gestionnaire**

Dénomination :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tel. :

Mail :

Identité et fonction du représentant légal :

#### **Identité de l'établissement à créer:**

Coordonnées de l'établissement :

Code Postal : 97320 Commune : Saint Laurent du Maroni

Référent de la candidature :

Tel. :

Mail :

### Annexe 3

#### CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

1. Les critères de sélection des offres ainsi que leurs indices de pondération respectifs, pour la présente consultation sont les suivants :

- Apprécié au regard d'un devis détaillant les différentes prestations et les coûts.

Une note finale sur 120 sera déduite ainsi qu'un classement des candidats sur les critères suivants : <b>Critères et sous-critères</b>	<b>Pondération</b>
Compréhension de la demande et de ses enjeux	30
Adéquation entre la réponse et le projet	20
Expérience dans le domaine de l'accompagnement social et la prise en charge de la santé	10
Présentation de l'équipe et méthodologie : - Moyens humains dédiés au projet et compétences - Organisation de l'équipe pour mener à bien le projet en phases conception et réalisation	10 10
Pertinence du planning	10
Prix des prestations	30